



Attestation de contrôle périodique PEB d'une chaudière ou d'un chauffe-eau

Date de l'acte : 30/01/25 Date de mise en service: 30/01/25

Motif de l'acte : ☐ (rem)placement d'un appareil ☐ mise en conformité ☐ autre raison
☒ délai max entre 2 contrôles périodiques PEB atteint ☐ intervention partie combustion (nouveau brûleur...)

Société/indépendant

nom d'entreprise: Fuitedegaz srl
rue/n°/BP: Chaussée de Waterloo 1091
CP/commune: 1180 Uccle
Pays: Belgique
tél/GSM: 0499459692
e-mail: charles@fuitedegaz.be
n° d'entreprise (BCE): BE0764948829

Professionnel agréé

tech. ☒ GI ☐ GII ☒ L
conseiller ☒ type 1 ☐ type 2
n° d'agrément: TCAG11548434
prénom/nom: Charles Cousin

Propriétaire / titulaire ou déclarant Permis d'Environnement

☒ Particulier ☐ Copropriété ☐ Entreprise
n° permis environnement:
prénom/nom: Dore
nom d'entreprise/ACP:
n° d'entreprise (BCE):
rue/n°/BP: Rue des tilleuls 16
CP/commune: 1180 Uccle
Pays:
tél/GSM: 0495 18 20 70
e-mail:

Adresse de l'unité PEB où se trouve l'appareil/le système

rue/n°/BP : Rue des tilleuls 18
CP/Commune: 1180 Uccle
n° étage :
référence de l'unité PEB:
nom bâtiment éventuel:

Personne de contact

(si différente du propriétaire)

Prénom/nom:
nom d'entreprise/ACP:
tél/GSM:
e-mail:

Système de chauffage

S'il y a plusieurs systèmes, identifiant ("nom") de ce système:

☒ système de type 1 (1 chaudière max 100 kW) ☐ syst. de type 2 - nombre de chaudières:
☒ syst. individuel (1 unité PEB) ☐ syst. collectif (plusieurs syst. individuel (1 unité PEB) unités PEB)

DECLARATION DE CONFORMITE

Les exigences qui sont d'application sont-elles toutes respectées ?

Si la réponse est non, une dérogation a-t-elle été accordée ☐ pas présente dans le carnet de bord

Si la réponse est oui, ce qui a été observé correspond-il à la dérogation accordée ?

Le protocole d'injonction d'arrêt de l'appareil a-t-il été mis en oeuvre ?

☒	OUI	☐	NON
☐	OUI	☐	NON
☒	OUI	☐	NON
☐	OUI	☒	NON

EN CONCLUSION, L'APPAREIL OU LE SYSTÈME DE CHAUFFAGE SONT-ILS CONFORMES

A LA REGLEMENTATION CHAUFFAGE PEB ?

☒ OUI ☐ NON

Date prochain contrôle: 30/01/26 + 5 mois si non conforme; + 1 an si CP mazout; + 2 ans si CP gaz

Informations complémentaires relatives à la non-conformité:

DEFAUTS ET MESURES A PRENDRE

Défauts qui ont été éliminés pendant cette intervention:

Défauts qui n'ont pas été éliminés pendant cette intervention:

Mesures à prendre pour éliminer ces défauts:

PIECE(S) JOINTE(S)

PIECE OBLIGATOIRE : les tickets de mesures initiales et finales (sauf si transfert des données sans modification possible)

Citer les pièces jointes afin d'estimer l'ampleur des non-conformités ou autres pièces justificatives:

Signature du professionnel agréé:

Signature du propriétaire, titulaire ou déclarant du PE,
ou personne mandatée par celui-ci:

Nom: Dore



Attestation de contrôle périodique PEB d'une chaudière ou d'un chauffe-eau

APPAREIL ☒ présence plaque signalétique Identifiant (ex: chaudière n°2 ...):

☐ chauffe-eau gaz

☒ chaudière : ☐ A CONDENSATION ☒ PAS A CONDENSATION

☒ chauffage des locaux ☐ uniquement eau chaude sanitaire ☐ pour le chauffage et l'ECS

☐ utilisée uniquement en cas de panne du mode normal

Monté en: ☐ Type A ☐ Type B1 avec coupe-tirage ☒ Type B sans coupe-tirage ☐ Type C ☐ C concentriques

Conduit d'évacuation ☒ individuel ☐ collectif ☐ en suppression (B22p, B23p,...)

Autres infos relatives à l'évacuation des gaz (présence CLV, extracteur, shunt ...):

Marque: Viessmann Numéro de série: 721165 509024

Type: Vitola biferral Année de fabrication: 1985 ☐ inconnue

Nominaal nuttig vermogen in G20 op 80/60°C Pn [kW]: 34

Nominaal ingangsvermogen/calorisch debiet Qn [kW]:

Brûleur ☒ présence plaque signalétique

Combustible(s): ☐ Gaz naturel ☐ Propane ☒ Mazout/Gasoil ☐ autre, préciser :

☐ si un des combustibles est utilisé en cas de panne, préciser ce combustible :

Pour les appareils gaz: ☐ Atmosphérique ☐ Prémix ☐ Air pulsé ☐ Présence d'une veilleuse

Marque: Viessmann Numéro de série: 7441293801197105

Type: VEK I Année de fabrication: inconnue ☒ inconnue

Débit min. max. préciser l'unité [kW], [kg/h], [l/h] ou [m³/h]: 1,4-3,0

Entretien de l'appareil, du conduit d'évacuation et contrôle des parties accessibles	effectué ?	en ordre ?	
Entretien de l'appareil	☒	☒ OUI	☐ NON
Entretien du brûleur et réglage si nécessaire et possible	☒	☒ OUI	☐ NON
Entretien du corps de chauffe et des surfaces d'échange	☒	☒ OUI	☐ NON
Contrôle et entretien conduit individuel d'évacuation et conduit amenée d'air	☒	☒ OUI	☐ NON
Pour les conduits collectifs, rapport d'inspection ou de ramonage présent ?	☐	☐ OUI	☐ NON
Pour les systèmes de type 1: contrôle circulateur, thermostat d'ambiance, vannes et purgeur d'air	☒	☒ OUI	☐ NON
Pour les systèmes de type 1: contrôle vase d'expansion, pression du circuit, absence de fuite	☒	☒ OUI	☐ NON

Exigences de bon fonctionnement des appareils	s'applique ?	respecté ?	
Exigence relative au CO dans l'air ambiant. CO max. mesuré: —	☒	☒ OUI	☐ NON
Exigence relative aux dispositifs de sécurité	☒	☒ OUI	☐ NON
En cas de non-conformité un de ces 2 exigences, il y a DANGER, appliquer le protocole d'injonction d'arrêt de l'appareil			
Exigence relative à l'état des conduits d'évacuation et d'amenée d'air	☒	☒ OUI	☐ NON
Exigence relative aux orifices de mesure	☒	☒ OUI	☐ NON
Exigence relative à la ventilation du local où se trouve l'appareil	☐	☐ OUI	☐ NON
Pour les appareils de type A ou B, présence d'un dispositif qui amène de l'air extérieur ?	☒	☒ OUI	☐ NON
Les dispositifs de ventilation répondent-ils aux normes applicables dans ce cas ?	☒	☒ OUI	☐ NON
Exigence relative aux émissions des appareils en fonctionnement (voir tableau joint)	☒	☒ OUI	☐ NON
Le placement d'un appareil B1 n'est autorisé que sur une cheminée collective existante	☐	☐ OUI	☐ NON

Au sujet de la conversion gaz. Selon les données rassemblées et le logigramme de vérification de la compatibilité:

☐ Votre appareil est compatible et ne nécessite plus aucune intervention dans le cadre de la conversion des réseaux (I2E+, I2N,...)

☐ Votre appareil doit encore faire l'objet d'un réglage par un professionnel après la conversion (I2E(S), I2E(R) ...)

☐ Votre appareil n'est pas compatible et doit être adapté par son fabricant ou remplacé par un appareil qui répond à la réglementation actuelle

☐ Votre appareil n'est pas concerné par la conversion gaz (mazout/gasoil, propane,...)

EVALUATION DU DIMENSIONNEMENT DE LA CHAUDIERE POUR LES SYSTEMES DE TYPE 1

Consommation annuelle de combustible: — [m³ gaz/an] ou [l mazout ou gasoil/an]

Calcul du temps annuel de fonctionnement [h] = conso. annuelle * 10 / Pn (retirer 17% si chaudière double service)

Temps annuel de fonctionnement du brûleur [h/an]:

Evaluation : ☐ >1000 h/an ok ☐ 500 à 1000 h/an surdimensionnement moyen ☐ <500 h/an surdimensionnement important

RECOMMANDATIONS EN VUE D'AMELIORER LA PERFORMANCE ENERGETIQUE ET AUTRES RECOMMANDATIONS:

INFORMATIONS POUR LES CERTIFICATEURS PEB ET DANS LE CADRE DU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Pour les installations > 1 MW, y a-t-il un rapport d'analyse des émissions de NOX et CO par un labo. agréé ? ☐ OUI ☐ NON

Régulation de la chaudière: ☐ Aquastat (T constante) ☒ Commande par thermostat ☐ Glissante (sonde extérieure ou autre)

Pompe/circulateur: ☐ Régulé ☒ Non régulé

S'il y a plusieurs chaudières, l'irrigation des chaudières est-elle arrêtée lorsque celles-ci sont à l'arrêt ? ☐ OUI ☐ NON

S'IL S'AGIT D'UN SYSTÈME DE CHAUFFAGE COLLECTIF, EQUIPEMENTS EN CHAUFFERIE:

Présence d'un réservoir tampon sur le circuit de chauffage en chaufferie ☐

Longueur des conduites d'eau de chauffage non calorifugées en chaufferie [m]:

Nombre d'accessoires sur le circuit de chauffage non calorifugés en chaufferie [nombre]:

Présence d'une boucle d'eau chaude sanitaire ☐ Si oui, la boucle est isolée: ☐ OUI ☐ NON

☐ Pompe à chaleur ☐ Cogénération ☐ Chaudière bois ☐ Générateur à air

☐ Production d'ECS indépendante des chaudières ☐ Instantanée ☐ Accumulation ☐ Boiler thermodynamique

☐ Production d'ECS connectées aux chaudières ☐ Monobloc ☐ Réservoir séparé



RESULTATS DES ANALYSES DES GAZ DE COMBUSTION (< 1 MW)

Identifiant (nom) du ou des appareils :										EUROLYZER STx 06-46-01672		
Mesures en fonctionnement dans les gaz de combustion chaudières et chauffe-eau < 1 MW	Unités	Application	mesures initiales				mesures finales				Exigences chaudières	Exigences chauffe-eau
			grande allure 100 %				grande allure 100 %				Comparer avec mesures finales à 100 %	
T de départ de l'eau de chauffage	°C	liq. & gaz					67				Exigence	Besoins en eau
dépression conduit d'évacuation des gaz de combustion	Pa	tout sauf B1,B22p et B23p					-8				valeurs fabricant ou ≥ 3 Pa	valeurs fabricant ou ≥ 3 Pa
Indice de noircissement	Bacharach	liquide									≤ 1	
Suies ou agglomérats présents ?	oui/non	liquide									non	
Gicleur : marque/type	/	liquide					Steinen					
Gicleur : débit	USG/h	liquide					2,9					
Gicleur : angle	°	liquide					60S					
Pression pompe	bar	liquide										
Pression gaz à l'arrêt	mbar	gaz										
Pression gaz en fonctionnement	mbar	gaz										
Pression gaz brûleur	mbar	gaz										
Concentration en O2	% vol	liq. & gaz					4,1					
Concentration en CO2	% vol	liq. & gaz					12,2					
Concentration en CO à 0 % d'O2	mg CO/kWh	liq. & gaz					0				≤ 150 mg/kWh	≤ 650 mg/kWh
Tg gaz de combustion	°C	liq. & gaz					218,5					
Ta air comburant	°C	liq. & gaz					18,3					
T nette Tg - Ta	°C	liq. & gaz					200,2					
η sur Hi Rendement combustion sur P.C.I.	%	liq. & gaz					90,5				≥ 90 % sauf B1 ≥ 88 %	≥ 85 % ou ≥ 55 % (1)
(1) ≥ 55 % pour les chauffe-eau fabriqués avant le 01/01/2018 et âgés de maximum 20 ans												